

ADIEU PRESIDENT

Ali Aref Bourhan (1934 - 2025)

L'ÉDITO

www.afartimes.comSUIVEZ-NOUS
SUR LE WEB

Une année nouvelle, une exigence éditoriale intacte

À l'aube de cette nouvelle année, Afar Times adresse à ses lectrices et lecteurs ses vœux les plus sincères. Que l'année qui s'ouvre soit porteuse de lucidité, de stabilité et de perspectives durables pour les sociétés de la Corne de l'Afrique et au delà. Depuis sa création, Afar Times s'est donné pour ambition de dépasser l'actualité immédiate afin d'en restituer les logiques profondes. Donner du sens au présent suppose de le replacer dans ses continuités historiques, ses équilibres fragiles et ses rapports de pouvoir souvent invisibilisés. C'est dans cet esprit que le média s'attache à traiter les enjeux politiques, économiques, culturels et géopolitiques de la région, avec une attention particulière portée aux territoires et aux sociétés longtemps relégués aux marges du récit dominant.

L'année écoulée a confirmé la pertinence de cette démarche. Les recompositions régionales, les débats autour de la souveraineté, des infrastructures, des patrimoines et des droits ont rappelé combien l'information gagne à être rigoureuse, contextualisée et indépendante des agendas conjoncturels.

En 2026, Afar Times poursuivra ce travail avec la même exigence. Renforcer l'analyse, diversifier les formats, approfondir les dossiers de fond et élargir les espaces de réflexion collective demeurent au cœur du projet. Cette ambition ne peut se déployer qu'avec le soutien et la fidélité de ses lecteurs, partenaires essentiels d'un média qui se veut à la fois ancré et ouvert.

Bonne année à toutes et à tous. Que ce temps nouveau soit celui d'une parole plus juste, d'un regard plus attentif et d'un débat éclairé sur les réalités qui façonnent notre région. ■

Un article, des remarques ou encore des suggestions... La redaction vous répond

afar.times@outlook.com

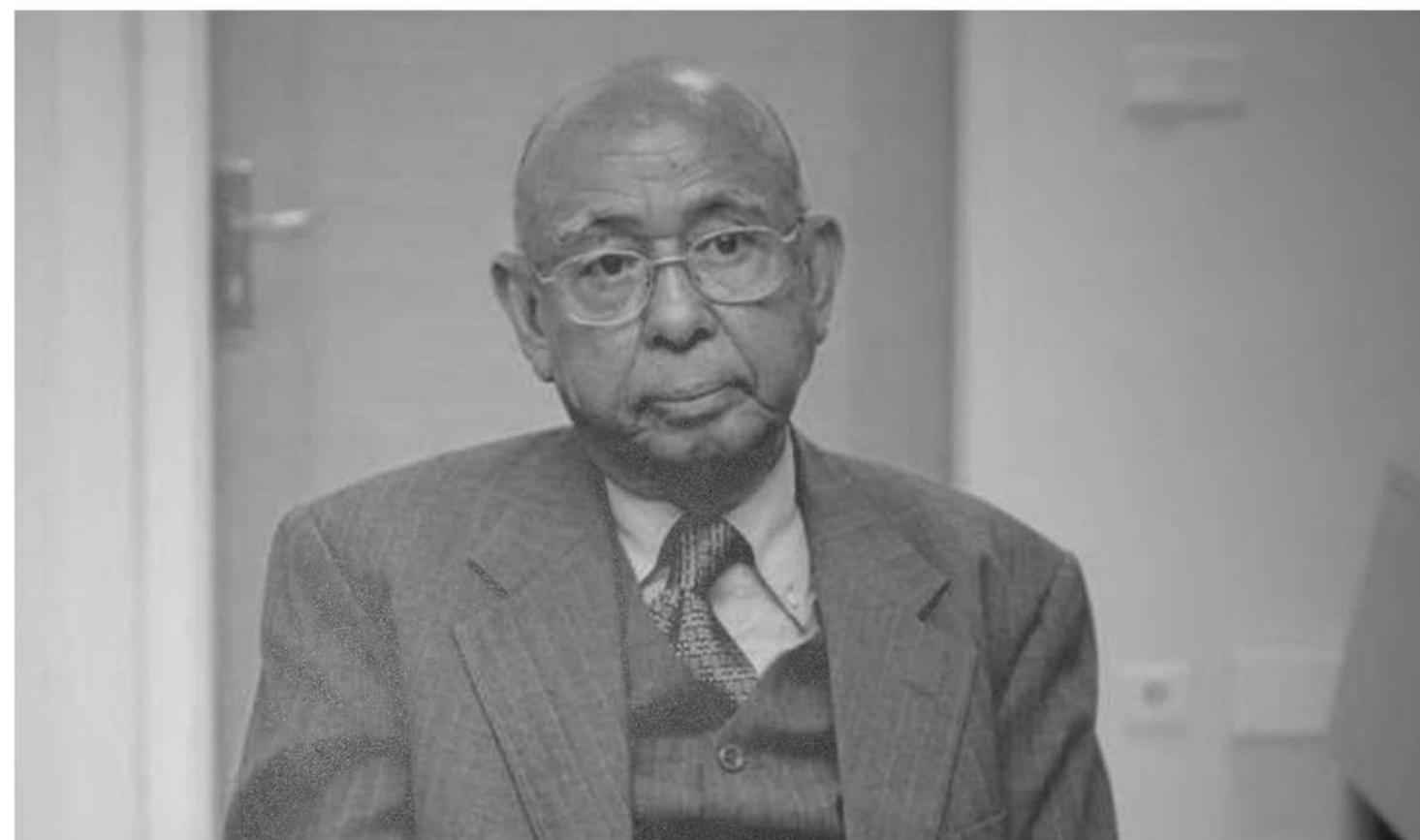
Disparition d'Ali Aref Bourhan : Djibouti perd l'un de ses fondateurs

La disparition d'Ali Aref Bourhan, survenue ce **15 décembre 2025**, referme l'un des chapitres les plus décisifs et les plus mal compris de l'histoire politique djiboutienne. Acteur central de la période pré indépendance, il ne fut pas seulement un responsable territorial ou un homme de pouvoir. Il fut l'un de ceux qui ont pensé l'État avant qu'il n'existe juridiquement, en ont posé les conditions de viabilité et en ont esquissé les équilibres fondamentaux.

Penser l'État avant l'indépendance

Né en 1934 à Djibouti, au sein d'une famille afar profondément inscrite dans l'histoire administrative et politique de la côte, Ali Aref grandit dans un univers où l'exercice de l'autorité, la médiation entre pouvoirs constitués et sociétés locales et la gestion des équilibres territoriaux relèvent d'un héritage ancien. Cette inscription dans la longue durée éclaire la nature de son engagement politique, marqué très tôt par une attention constante aux **contraintes réelles du pouvoir** et aux rapports de force régionaux.

Intégré jeune dans l'administration coloniale, il acquiert rapidement une maîtrise des codes institutionnels et un capital relationnel qui le placent au cœur des dynamiques politiques émergentes. Son engagement précoce dans les clubs de jeunesse, espaces majeurs de politisation, révèle une capacité à articuler revendications politiques, structuration communautaire et négociation avec l'autorité coloniale.



Plus que l'activisme, c'est déjà une logique d'organisation politique et institutionnelle qui s'impose.

Élu à l'Assemblée territoriale à la fin des années 1950, Ali Aref s'affirme progressivement comme l'un des principaux responsables du Territoire français des Afars et des Issas. À partir de 1967, en assumant la présidence du Conseil de gouvernement, il exerce de fait les fonctions d'un chef de gouvernement dans **un contexte de tensions croissantes**, marqué par les rivalités régionales, les revendications somaliennes et les enjeux stratégiques de la Corne de l'Afrique. Cette longue pratique du pouvoir lui permet de penser l'État non comme une abstraction idéologique, mais comme une architecture fragile à construire et à préserver.

L'indépendance réfléchie, ou la souveraineté comme processus

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre son positionnement sur la question de l'indépendance. Loin d'un refus de principe, Ali Aref défend une souveraineté pensée comme un processus. Dans une intervention filmée, il insistait sur la nécessité d'« une indépendance réfléchie et réelle », refusant toute logique de précipitation. Il avertissait ainsi : « Il ne s'agit pas d'avoir une indépendance aujourd'hui pour que demain il n'y ait plus rien. Je ne veux pas donner au peuple de ce territoire une indépendance éphémère. »

Pour Ali Aref, l'indépendance ne pouvait être réduite à un acte symbolique ou à une rupture immédiate.

Disparition d'Ali Aref Bourhan : Djibouti perd l'un de ses fondateurs

Elle devait être précédée d'une consolidation institutionnelle, d'une continuité administrative, d'une préparation économique et éducative et de garanties sécuritaires solides dans un environnement régional instable. Cette approche visait **une autonomie réelle**, et non une liberté formelle exposée à de nouvelles formes de dépendance.

À l'approche de la décolonisation, la création de **l'Union nationale pour l'indépendance** en 1975 illustre cette ligne politique. Ali Aref s'oppose fermement à toute perspective de rattachement à la Somalie et insiste sur la nécessité d'un État capable de maîtriser son destin. Isolé politiquement face à la montée de nouvelles forces et à la mobilisation des jeunes générations, il démissionne en juillet 1976, à la veille de l'indépendance, quittant la scène institutionnelle sans avoir renoncé à sa vision.

Quand le provisoire devient structure

“ La Somalie dicte à la LPAI une indépendance totale et immédiate (...) On nous dit déjà à quelle sauce on veut nous manger.

L'éviction politique d'Ali Aref ne signifie pourtant pas l'effacement de sa pensée. La **grammaire politique qu'il avait élaborée** survit largement à son départ. Sa prudence s'inscrivait dans une lecture lucide des rapports de force régionaux. « Nous ne sommes pas seuls dans cette région. Il y a deux voisins, l'Éthiopie et la Somalie, dont il faut obtenir la neutralité », rappelait-il, soulignant que l'indépendance devait être protégée des pressions extérieures. Il dénonçait notamment les injonctions à une rupture immédiate : « La Somalie dicte à la LPAI une indépendance totale et immédiate, avec le départ des troupes françaises et tout ce qui s'ensuit. On nous dit déjà à quelle sauce on veut nous manger. » Ces propos éclairent rétrospectivement les choix opérés après 1977.

La centralité d'un État fort, le maintien de partenariats sécuritaires structurants et la priorité accordée à la stabilité deviennent alors des piliers durables du système politique djiboutien. Ce qui s'est opéré au fil du temps ne relève pas d'un changement de cap, mais d'un déplacement de temporalité.

Les choix formulés par Ali Aref comme des instruments provisoires, pensés pour **accompagner une phase de transition** et préparer les conditions d'une autonomie pleinement maîtrisée, ont progressivement cessé d'être perçus comme tels. Repris, consolidés et institutionnalisés après l'indépendance, ils se sont installés dans la durée comme **les fondements mêmes de l'action publique**. Les dispositifs conçus pour sécuriser un passage sont devenus un mode de gouvernance, faisant apparaître une continuité politique profonde là où le récit dominant a longtemps privilégié l'idée d'une rupture nette.



Disparition d'Ali Aref Bourhan : Djibouti perd l'un de ses fondateurs



Il se consacre ensuite à des activités privées, notamment dans le secteur hôtelier, participant ainsi à la vie économique du pays hors des sphères de pouvoir.

À l'annonce de son décès, les hommages ont rappelé **la densité de son héritage**. Plusieurs voix ont souligné son engagement en faveur de l'unité des Afars et son rôle central dans la structuration de l'État. Les plus hautes autorités du pays ont salué un homme de devoir, de travail et de vision, reconnaissant implicitement ce que l'histoire officielle a longtemps hésité à formuler clairement.

Ali Aref Bourhan laisse derrière lui bien plus qu'un parcours individuel. Il laisse une **manière de penser l'État**, la souveraineté et la responsabilité politique. À ce titre, il peut être considéré comme l'un des pères fondateurs de la République de Djibouti, non par l'acte symbolique de l'indépendance, mais par l'élaboration précoce de la grammaire institutionnelle et stratégique sur laquelle l'État continue, aujourd'hui encore, de fonctionner.

Son itinéraire rappelle que l'histoire nationale se construit dans la durée, à travers des choix complexes dont les effets se prolongent bien au-delà de leurs auteurs. ■

Repères chronologiques - Ali Aref Bourhan

1934

Naissance à Djibouti

1952

Vice-président du Club de la jeunesse Somali-Dankali aux côtés de Mahmoud Harbi Farah.

1957-1958

Élu puis réélu à l'Assemblée territoriale.

1960-1966

Vice-président du Conseil de gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas.

1967-1976

Président du Conseil de gouvernement. Il exerce de facto les fonctions de chef de l'exécutif territorial durant près d'une décennie.

Mars 1967

Figure centrale de la séquence référendaire confirmant le maintien des liens avec la France.

Décembre 1975

Fondation de l'Union nationale pour l'indépendance (UNI).

Juillet 1976

Démission à la veille de l'indépendance de Djibouti.

1991-1992

Mis en cause dans l'affaire dite du cimetière d'Ambouli. Condamné puis ultérieurement gracié.

15 Décembre 2025

Décès à Djibouti.

Épreuves, retrait et reconnaissance nationale

Après l'indépendance de 1977, Ali Aref Bourhan se retire progressivement de la vie politique institutionnelle. Les années suivantes sont marquées par l'affaire dite du **cimetière d'Ambouli**, au début des années 1990. Inculpé avec plusieurs membres de sa famille pour atteinte à la sûreté de l'État dans un contexte de tensions liées à l'émergence du FRUD, il est jugé par une juridiction d'exception. Des organisations internationales, dont **Amnesty International**, relèvent alors de graves irrégularités procédurales lors du procès de 1992. Condamné, il sera ultérieurement gracié.

Durant cette période, Ali Aref apporte un soutien discret aux revendications portées par une partie de l'opposition afar, avant de se retirer définitivement de la scène politique.

Aboubaker Pacha et les continuités du pouvoir à Zeila

La côte africaine de la mer Rouge au XIX^e siècle est le plus souvent abordée à travers le prisme des rivalités européennes, à détriment des structures politiques qui la précédait et en organisaient durablement le fonctionnement. Cette lecture tend à reléguer au second plan les cadres ottomans et égyptiens ainsi que les acteurs locaux qui en assuraient l'exercice effectif de l'autorité.

La trajectoire d'**Aboubaker Pacha** de Zeila permet de déplacer ce regard. Gouverneur du port, notable marchand et intermédiaire politique, il s'inscrit dans une configuration impériale fondée sur la reconnaissance de figures locales investies d'une autorité durable, capables d'assurer la stabilité des ports et la continuité du pouvoir sur la côte de la mer Rouge.

Zeila dans l'ordre impérial ottoman tardif

Jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, Zeila relève formellement de l'Empire ottoman, intégrée au cadre administratif du *Habes Eyaleti*. Cette appartenance repose sur une souveraineté de reconnaissance, matérialisée par des titres, des relations fiscales et l'inscription du port dans l'espace politique de la mer Rouge, sans qu'elle se traduise par une administration centralisée dense.

Dans ce contexte, l'autorité impériale s'exerce par délégation. Le pouvoir ottoman s'appuie sur des figures locales capables de maintenir l'ordre, de sécuriser les flux commerciaux et de préserver les équilibres sociaux.

La fonction de gouverneur à Zeila correspond ainsi à l'intégration institutionnelle d'autorités déjà reconnues sur place. Aboubaker Pacha apparaît pleinement inscrit dans cet ordre impérial tardif, dont la légitimation s'appuie sur une autorité locale préexistante.

Une domination reconnue par les observateurs du XIX^e siècle

Richard Francis Burton décrit la ville comme gouvernée par « un pacha d'une grande richesse et d'une grande influence, dont l'autorité s'étend au-delà de la ville et est reconnue par les tribus de la côte voisine ». Cette remarque renvoie à une prééminence effective, inscrite dans les rapports de force régionaux.



Aboubaker Pacha et les continuités du pouvoir à Zeila

William Cornwallis Harris souligne de son côté que Zeila, principal débouché maritime de la côte sud de la mer Rouge, est gouvernée par un chef dont la position repose sur « un usage ancien et le commandement d'une influence locale ». Ces observations permettent d'appréhender la domination d'Aboubaker comme l'expression d'un ordre politique stabilisé, perceptible dans ses effets, même lorsque ses ressorts internes échappent aux regards extérieurs.

Zeila, centre portuaire et matrice du pouvoir

La prédominance d'Aboubaker s'inscrit dans une configuration portuaire structurée autour de Zeila, centre ancien et cosmopolite de la côte africaine de la mer Rouge, **étroitement interconnecté à Tadjourah**. Cet espace littoral partagé organise de longue date les circulations, les alliances et les hiérarchies politiques. La détention de titres fonciers anciens à Zeila par des lignages originaires de Tadjourah, conservés jusqu'à aujourd'hui, atteste de **l'inscription ancienne des Afars** dans un espace portuaire commun, indépendamment de toute occupation contemporaine. Ces traces juridiques renvoient à une géographie politique de longue durée, fondée sur la mobilité et la continuité des réseaux littoraux.

Cette interdépendance entre Zeila et Tadjourah se traduit également par des mécanismes financiers liés à la sécurité et à l'exercice de l'autorité sur la côte. Des sources locales indiquent que les autorités ottomanes versaient une **redevance au sultan de Tadjourah** pour assurer leurs présences sur les côtes de Zeila.

Cette information, attestée par des traditions orales anciennes, s'inscrit dans une logique de gouvernance

littorale conforme aux pratiques observées sur la côte de la mer Rouge au XIX^e siècle, où **la souveraineté impériale s'articulait à des équilibres locaux** fondés sur la reconnaissance des autorités côtières.

Natif de **Tadjourah**, Aboubaker s'inscrit pleinement dans cette configuration, dont il devient l'une des figures centrales. Son accession à une position dominante à Zeila apparaît cohérente avec les logiques de circulation, d'ancrage et de reconnaissance qui structurent l'exercice du pouvoir sur la côte africaine de la mer Rouge.

Gouverneur-marchand et arbitre régional

L'étude de Marc Fontrier permet de consolider cette lecture en restituant Aboubaker comme un gouverneur-marchand dont la puissance repose sur l'articulation du contrôle portuaire, des réseaux commerciaux et de la reconnaissance politique. Il le décrit comme « l'un des personnages les plus puissants de la côte du golfe de Tadjourah », cumulant fonctions administratives et maîtrise des circuits d'échange.

Son autorité s'enracine dans son implantation locale et sa capacité à s'imposer comme arbitre des équilibres régionaux. Le commerce, y compris le commerce d'esclaves, apparaît dans cette perspective comme une ressource du pouvoir plutôt que comme une anomalie isolée. Les administrations ottomane puis égyptienne tolèrent largement ces pratiques dès lors qu'elles assurent la stabilité du port et la continuité des échanges. Aboubaker incarne ainsi une forme d'autorité portuaire où gouvernement et économie demeurent étroitement imbriqués.

Continuité sous administration égyptienne

Le passage de Zeila sous administration égyptienne à partir des années 1870 ne constitue pas une rupture dans les modes de gouvernement. Il s'inscrit dans la continuité de l'ordre impérial ottoman, l'Égypte exerçant sur la côte de la mer Rouge une autorité fondée sur la délégation et l'intégration des équilibres existants. Dans ce cadre renouvelé, la reconnaissance des prééminences locales demeure un principe structurant de l'exercice du pouvoir.

Aboubaker Pacha de Zeila est maintenu dans une position déterminante. Ce choix pragmatique traduit la volonté de s'appuyer sur une autorité en mesure d'assurer la stabilité sans discontinuité. La permanence de son rôle confirme que son pouvoir procède d'un enracinement durable dans l'ordre politique de Zeila et de sa région, et non d'une conjoncture administrative passagère.

L'analyse de la trajectoire d'Aboubaker Pacha de Zeila met en évidence un mode de gouvernement fondé sur l'inscription locale du pouvoir, articulé à un cadre impérial souple et négocié. Elle invite à dépasser les lectures qui réduisent la côte africaine de la mer Rouge à un simple théâtre de rivalités extérieures, afin de restituer l'épaisseur politique de sociétés portuaires capables de structurer leurs propres formes de domination.

La trajectoire d'Aboubaker donne à voir une autorité portuaire solidement établie, issue de la configuration politique de Zeila et de son espace littoral élargi. Son parcours éclaire les continuités institutionnelles qui organisent la côte de la mer Rouge au XIX^e siècle et confirme la place structurante qu'y occupent les pouvoirs locaux dans la production de l'ordre politique. ■

La diaspora Afar fait front pour la paix, la justice et la survie d'un peuple

Du 26 au 28 décembre 2025, la capitale européenne a été le théâtre d'un moment politique, intellectuel et militant rare : la Conférence de la diaspora Afar pour la paix, la justice et la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Pendant trois jours, universitaires, responsables politiques, militants des droits humains et acteurs de la société civile venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ont donné corps à une ambition longtemps étouffée : faire exister le peuple Afar dans les arènes où se décident son avenir et sa sécurité.

Organisée sous l'égide de la **Fédération internationale de la diaspora Afar** (FIDA), cette conférence n'était pas un simple colloque. Elle était une réponse collective à une urgence historique. Depuis la guerre Érythrée - Éthiopie de 1998-2000, puis le conflit du Tigré, les territoires Afars demeurent une zone de fractures, de violences et de rivalités géopolitiques. Aujourd'hui encore, dans un contexte de militarisation accrue de la mer Rouge, de recomposition régionale et de crises internes à Djibouti, l'hypothèse que la région Afar devienne un nouvel épicentre du chaos n'est plus théorique.

Face à cette menace, la diaspora Afar a choisi de sortir du silence.

Penser l'histoire, comprendre le présent

La première journée fut consacrée aux racines politiques, historiques et identitaires de la question Afar.



Elle s'est ouverte par une intervention de **Yussuf Yassin Mahammoda**, ancien diplomate, analyste et écrivain, qui a retracé les quatre grandes conférences pan-Afar organisées depuis les années 1960. Il a rappelé les décisions structurantes qui y furent prises et leur pertinence face aux défis actuels, soulignant la continuité d'une lutte pour l'autodétermination et la reconnaissance.

L'historien **Dr Habib Mohamed Hassan**, responsable du département de la culture, de l'histoire et de la langue de la région Afar d'Éthiopie, a ensuite livré une analyse puissante de l'identité Afar et de sa place dans les dynamiques politiques de la Corne de l'Afrique.

La question des élites a été abordée par **Abubakar Yasin Gebro**, doctorant à l'EHESS de Paris, qui a analysé la

recomposition d'une élite dirigeante Afar dans l'Éthiopie post-EPRDF, mettant en lumière les opportunités mais aussi les risques de marginalisation dans un système politique en mutation.

Les droits humains ont occupé une place centrale grâce à **Deynaba Abbatte**, juriste et défenseuse des droits humains, qui a démontré comment les droits autochtones et fondamentaux constituent la pierre angulaire de toute paix durable dans la région Afar.

La journée s'est poursuivie avec des analyses très attendues : **Abdulkadir Mohamed Ahmed** (Aysuk Yaysi) sur la persistance du conflit Afar-Issa, **Tsigereda Waleign**, experte en relations internationales auprès des institutions européennes, sur les mécanismes de suivi et d'inscription des droits humains dans les agendas législatifs, et Sayid Abdulrahman Ahmed sur le rôle stratégique des Afars dans l'équation géopolitique de la mer Rouge.

La diaspora Afar fait front pour la paix, la justice et la survie d'un peuple

Quand la politique s'invite dans la salle

Le deuxième jour a fait basculer la conférence dans le champ du combat politique. Le **RSADO** (Red Sea Afar Democratic Organization), par la voix de son représentant en Europe **Yassin Mohammed Abdallah**, a exposé son combat contre le régime érythréen, qualifié de sanguinaire et destructeur pour la population Afar.

Du côté djiboutien, **l'Alliance Républicaine pour le Développement** (ARD) a marqué les esprits. Son leader **Adan Mohamed Abdou**, intervenant en direct depuis Djibouti, accompagné de son représentant en Europe **Maki Houmed-Gaba**, a présenté le projet politique de l'ARD et les enjeux de son alliance au sein du **Bloc de Salut National**. Une intervention qui a suscité un débat intense, révélateur des attentes et des divisions au sein de la diaspora.

Puis ce fut au tour de **Mohamed Kadamy**, président du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD), d'intervenir. Il a livré une analyse sans détour de la situation politique à Djibouti et dans la région, et des stratégies nécessaires pour renverser des rapports de force défavorables aux Afars. Là encore, l'échange avec la salle fut vif, signe d'un public politisé et exigeant.

Le militant **Hagar Ahmed Ru'a** a conclu la séquence en lançant un appel clair à l'unité des Afars d'Éthiopie, d'Érythrée et de Djibouti, et à la coordination entre forces démocratiques et société civile, notamment au sein de la diaspora.

Droits humains, diaspora et bataille de l'information

La troisième journée s'est ouverte par une **table ronde consacrée aux violations des droits humains** en Éthiopie, en Érythrée et à Djibouti, au cours de laquelle experts et militants ont documenté assassinats de civils, déplacements forcés, violences sexuelles, répression politique et destruction des libertés fondamentales.

L'après-midi a été consacré à la diaspora organisée. **Ibrahim Mohamed**, de l'Afar Diaspora Association, a expliqué comment son organisation facilite le retour, l'investissement et l'installation des membres de la diaspora dans la région Afar d'Éthiopie, grâce à des mécanismes d'accueil et de soutien mis en place par les autorités régionales.

Venu de Rennes, en France, **Abdourahman Mohamed Habib**, dit Amigo, du Collectif Breton pour la Démocratie à Djibouti, a présenté ses actions locales et internationales, livrant un plaidoyer enflammé pour l'engagement des Afars dans la lutte pour leurs droits.

Ali Mohamed Sultan, venu des États-Unis, a renforcé cet appel en exhortant la diaspora mondiale à se structurer en une force capable d'influencer réellement le cours des événements.

Dans cette même dynamique de mobilisation transatlantique, plusieurs responsables d'associations basées en Amérique du Nord sont intervenus pour présenter leur travail de terrain au service de la communauté Afar.

Safia Khalil, pour la American Afar Diaspora, a exposé les actions de structuration communautaire, de plaidoyer et de soutien social menées aux États-Unis.

Ali Chehem, représentant de la Afar Community of Minnesota, a quant à lui détaillé les efforts déployés pour organiser la diaspora Afar, accompagner les familles, préserver l'identité culturelle et renforcer la capacité d'action collective.

Un autre responsable associatif, basé au Canada, est également intervenu pour présenter les activités de son organisation et son engagement en faveur de la communauté Afar sur le continent nord-américain.

Enfin, la bataille de l'information a occupé la scène. **Dr Houmed Garad**, fondateur d'Afar Voice, a présenté ce média en langue Afar, qui s'appuie sur un réseau de journalistes dans les trois pays pour donner la parole aux populations invisibilisées, appelant à un soutien financier pour assurer sa pérennité.

Puis **Mohamed Moussa**, pour Afar Times, a exposé la vision de ce média écrit en français et en anglais, destiné à documenter, archiver et raconter le monde Afar, dans toutes ses dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles.

Une diaspora qui se structure

La conférence s'est conclue par un débat stratégique sur la coordination de la diaspora et la mise en réseau de ses organisations. Il a été décidé de regrouper ces forces sous la bannière de FIDA et d'institutionnaliser ce rendez-vous tous les deux ans.

Plus qu'un événement, la Conférence de Bruxelles aura été un acte fondateur : celui d'une diaspora Afar décidée à ne plus subir l'histoire, mais à l'écrire. ■

Tayse Qaada

Ali African fait vibrer Djibouti



Tayse Qaada : Ali African fait vibrer Djibouti

Présent à Djibouti depuis le 29 décembre, l'artiste afar **Ali African** a marqué le début de l'année par une série de concerts d'envergure, organisés dans le cadre de la promotion de son album *Tayse Qaada*. Une tournée qui affirme la vitalité d'une musique profondément enracinée dans la tradition, tout en étant résolument tournée vers la modernité.

Ali African s'est produit dans plusieurs lieux de la capitale et de ses régions, donnant à chaque étape une tonalité singulière à sa tournée. Des cadres différents, des ambiances variées, mais une même ferveur portée par le public. Partout, les spectateurs ont répondu présents, réunissant amateurs de musique afar, familles et jeunes générations autour d'un répertoire qui conjugue héritage patrimonial et expressions contemporaines.

L'album *Tayse Qaada*, dont le titre signifie en langue afar « la meilleure des traditions », résume à lui seul la démarche artistique de l'artiste. Les compositions s'appuient sur des rythmes, des chants et des références culturelles profondément ancrés, tout en intégrant des arrangements modernes qui en élargissent la portée. Sur scène, cette alliance prend toute sa dimension, portée par une orchestration soignée et une présence scénique maîtrisée.

Portée par le label **Dil Tourab Entertainment**, la tournée s'est distinguée par une organisation rigoureuse et une mise en scène maîtrisée. De Tadjourah à Djibouti-ville en passant par Obock, le public, au rendez-vous à chaque étape, s'est montré pleinement conquis.



Ali African se distingue avant tout par une voix à la tonalité profondément traditionnelle, immédiatement reconnaissable, qu'il parvient à inscrire dans des compositions résolument contemporaines. C'est dans cet équilibre maîtrisé entre héritage et modernité que réside sa singularité artistique. Son chant puise dans les registres anciens de la culture afar, tout en dialoguant avec des arrangements actuels qui élargissent son audience sans en diluer le sens. À travers ses textes, Ali African chante le peuple afar, sa terre, son identité donnant à sa musique une dimension à la fois profonde, identitaire et universelle.

Au-delà de la scène, l'interprète de « Yok migaq qafara » est détenteur d'un double master et père de trois enfants. Un parcours personnel qui éclaire la rigueur, la profondeur et la maîtrise qui traversent son œuvre.

Unkaq kaak inna. ■

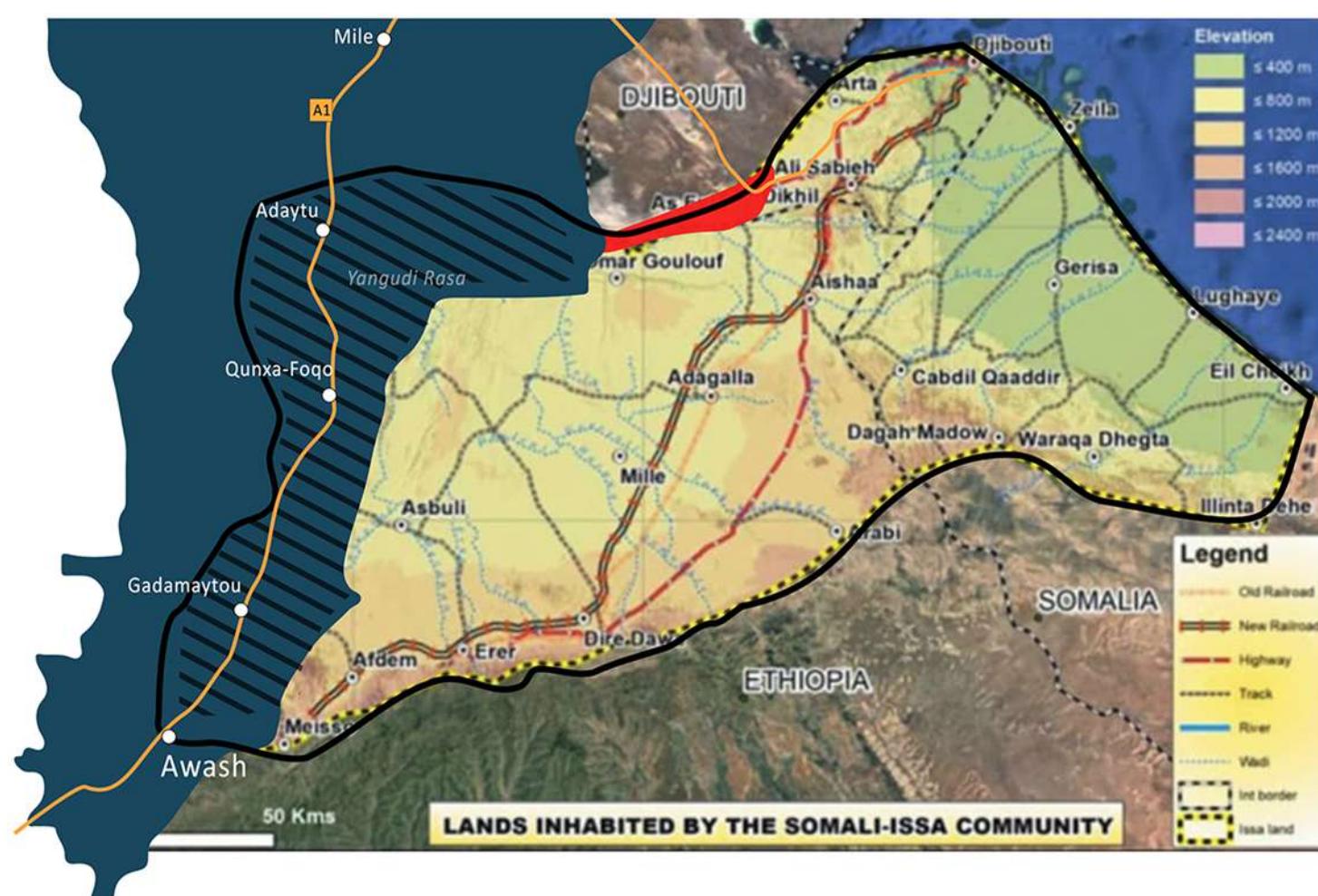
Cartes, patrimoine et représentations : ce que la réponse d'Iye ne dit pas

La récente prise de position d'**Ali Moussa Iye**, publiée à la suite des controverses suscitées par la reconnaissance du Xeer Ciise comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, se présente comme un texte de clarification destiné à dissiper les malentendus. L'auteur y affirme notamment l'absence de toute revendication territoriale, l'inexistence de documents cartographiques dans le dossier soumis à l'UNESCO et le caractère strictement culturel de la reconnaissance obtenue.

Ces éléments méritent d'être examinés avec attention. Non pour contester le Xeer Ciise en tant que patrimoine immatériel, ni pour remettre en cause la légitimité de son inscription, mais pour interroger un point précis qui demeure en suspens : celui des **représentations spatiales associées au dossier** et de leurs effets symboliques.

Ce que dit la réponse d'Ali Moussa Iye

Dans son texte, Ali Moussa Iye développe une argumentation autour de plusieurs axes. Il rappelle que le Xeer Ciise constitue un corpus juridique spécifique, historiquement attesté, distinct sans être détaché de l'ensemble des traditions juridiques somaliennes. Il insiste sur la rigueur du processus d'inscription à l'UNESCO, présenté comme transparent, collégial et encadré par des procédures excluant toute initiative individuelle ou toute manipulation politique.



Il affirme enfin que le dossier soumis ne contient aucune carte, aucune référence à des frontières et aucune prétention territoriale, se limitant à constater la présence démographique des communautés Somali Issa dans trois États.

Le dossier UNESCO et ses supports visuels

Toutefois, l'analyse ne peut se limiter aux seuls textes explicatifs. Le dossier du Xeer Ciise, tel qu'il est diffusé par l'UNESCO, comprend également **des supports audiovisuels officiels**, accessibles publiquement, dans lesquels figure une carte présentant les « *lands inhabited by the Somali-Issa community* » à l'échelle régionale. Cette carte, reprise et diffusée sous l'auspice de l'UNESCO, ne constitue certes pas un document juridique.

Elle n'est pas accompagnée d'une revendication formelle, ni d'un discours explicite sur la souveraineté ou les frontières. Néanmoins, elle opère une **mise en espace visuelle** du patrimoine qui mérite d'être interrogée.

La zone représentée englobe un espace continu couvrant le sud de Djibouti, l'est de l'Éthiopie et le nord de la Somalie, incluant également des territoires historiquement fréquentés et habités ou par **des populations afars**. Aucune distinction n'y est faite entre occupation exclusive, zones de mobilité pastorale, espaces partagés ou territoires de coexistence ancienne. La complexité sociale et historique du terrain est ainsi réduite à une surface homogène.

Cartes, patrimoine et représentations : ce que la réponse d'Iye ne dit pas

Une contradiction entre discours et représentation

C'est ici que se situe le point aveugle de la réponse d'Ali Moussa Iye. Lorsqu'il affirme qu'aucun document cartographique n'accompagne le dossier, il se réfère manifestement au **corpus narratif et administratif**. Limiter l'analyse du dossier du Xeer Ciise aux seuls textes revient à ignorer une part essentielle de la communication de l'UNESCO. Les cartes et vidéos diffusées officiellement ne sont pas accessoires : elles construisent le récit public de la reconnaissance et en fixent les cadres de lecture.

Toute personne qui consulte ces supports audiovisuels peut constater qu'une carte accompagne effectivement le dossier du Xeer Ciise. Cette carte n'a manifestement pas été « inventée » par des observateurs extérieurs, mais bien intégrée à la communication officielle entourant l'inscription. Passer cette représentation sous silence, alors qu'elle est visible et accessible à tous, revient à ignorer un élément central du dispositif de communication et pose un réel problème de bonne foi dans le débat.

Il existe donc **une discordance objective** entre un discours qui insiste sur l'absence de territorialisation et une représentation visuelle qui spatialise le patrimoine sous la forme d'un espace continu et identifiable.

La carte comme acte symbolique

Dans des régions marquées par des mobilités pastorales, des frontières étatiques récentes et des histoires imbriquées, la cartographie n'est jamais neutre. Elle fige des dynamiques fluides, sélectionne un point de vue et rend invisibles certaines présences au profit d'autres.

Lorsqu'une institution internationale diffuse une telle carte, celle-ci acquiert une légitimité qui dépasse largement le cadre culturel initial.

Le problème n'est donc pas juridique mais **représentationnel**. En cartographiant une aire culturelle comme un espace habité homogène, le dossier visuel du Xeer Ciise tend à confondre reconnaissance patrimoniale et territorialisation symbolique. Cette confusion explique en grande partie les réactions critiques observées, notamment du côté des Afars, qui y perçoivent non une émotion identitaire, mais une lecture politique de l'espace.

Il serait erroné de conclure que le Xeer Ciise constitue le cœur du désaccord. Le droit coutumier lui-même n'est ni contesté ni remis en cause en tant qu'expression culturelle. Ce qui est en jeu relève davantage des **modalités de représentation institutionnelle** et de la manière dont les patrimoines immatériels sont inscrits spatialement dans des contextes sensibles.

La proposition d'Ali Moussa Iye en faveur d'une commission indépendante mérite d'être entendue. Encore faudrait-il que toute démarche de ce type intègre une réflexion rigoureuse sur la cartographie, la reconnaissance des espaces partagés et la pluralité des usages territoriaux. À défaut, la représentation visuelle risque de contredire les précautions formulées dans les textes, en donnant à voir des espaces homogènes et figés là où l'histoire et les usages sont multiples et complexes. ■

Un débat qui dépasse le Xeer Ciise



Carte qui accompagne le dossier d'inscription du Xeer Ciise à l'Unesco

Horn Vision à Samara : replacer la question afar au cœur des équilibres régionaux

La conférence Horn Vision – 1st Conference s'est tenue les **29 et 30 décembre** à Samara, dans l'État régional Afar en Éthiopie. Accueillie au Dini Hotel, la rencontre a été organisée par le Horn of Africa Policy Center autour du thème « **Pathways to Peace and Political Frameworks** ».

Un cadre de réflexion politique et régionale

La conférence a réuni des participants issus de différents horizons afar, parmi lesquels des autorités traditionnelles, des notables communautaires, des intellectuels et des acteurs politiques. Les échanges se sont inscrits dans une réflexion plus large sur les mécanismes politiques et institutionnels susceptibles de contribuer à la paix dans la Corne de l'Afrique, dans un contexte régional marqué par des tensions persistantes et des recompositions en cours.

Les thématiques abordées, telles qu'elles ont été présentées dans les communications liées à l'événement, portaient sur **les causes structurelles des conflits**, les limites des cadres politiques existants et les conditions d'une stabilité durable. La conférence visait à offrir un espace de dialogue et d'analyse, sans qu'un programme détaillé ou des conclusions officielles n'aient été rendus publics à l'issue des travaux.

La centralité de la question afar

Un axe récurrent des discussions a concerné **la place des Afar dans la géographie politique de la région**. Les échanges ont mis en avant la situation stratégique des territoires afar, situés à l'interface de la mer Rouge, des espaces frontaliers et des principaux axes de circulation régionaux. Cette configuration a été présentée comme un élément clé pour comprendre les dynamiques de conflit et de stabilité dans la Corne de l'Afrique.

Plusieurs interventions relayées ont insisté sur le fait que la question afar ne pouvait être abordée comme enjeu secondaire. Elle a été décrite comme une **composante structurante** des équilibres régionaux, tant du point de vue historique que territorial et politique. Les participants ont souligné que l'exclusion ou la marginalisation des Afar des cadres décisionnels constituait un facteur de fragilisation durable.

Institutions traditionnelles et recompositions politiques afar

Les travaux de la conférence ont accordé une place significative au rôle des institutions traditionnelles afar et du droit coutumier dans les dynamiques politiques contemporaines. Ces structures ont été présentées comme des référents sociaux et politiques toujours actifs, dont l'ancrage local et transfrontalier continue de structurer les rapports d'autorité, de médiation et de régulation au sein des sociétés afar. Les échanges ont souligné que ces institutions ne sauraient être



appréhendées comme des vestiges du passé, mais comme des cadres vivants, en interaction avec les réalités politiques actuelles.

Cette réflexion s'est prolongée sur le terrain **des recompositions politiques afar**, notamment à travers la situation des Afar d'Érythrée. À l'issue de la conférence, l'Organisation démocratique des Afars de la mer Rouge (RSADO) et le Congrès national des Afars d'Érythrée (EANC) ont signé **une prise de position conjointe**. Celle-ci porte sur la situation politique des Afar d'Érythrée et leur inscription dans les dynamiques régionales abordées à Samara.

La signature de ce texte s'inscrit donc dans le prolongement des discussions menées lors de Horn Vision, qui ont mis en avant la centralité de la question afar dans les équilibres politiques et sécuritaires de la Corne de l'Afrique, ainsi que la nécessité d'une approche politique plus structurée concernant les Afar de la région de la mer Rouge.

Afars séparés malgré eux

Une fracture politique héritée de la chute du Derg

La question de la Dankalia et du port d'Assab s'impose à nouveau au centre des tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Présentée comme un débat stratégique portant sur l'accès à la mer Rouge, elle réactive en réalité une histoire plus profonde et plus sensible. Celle d'un peuple transfrontalier, les Afar, dont l'espace historique a été fragmenté par des décisions politiques prises sans consultation réelle, y compris au moment même où ces populations participaient activement à la chute du régime du Derg.

Comprendre cette séparation forcée suppose de revenir sur la séquence charnière du début des années quatre-vingt-dix et sur les attentes afar restées sans réponse dans le nouvel ordre politique régional qui s'est alors imposé.

Un peuple transfrontalier face aux découpages étatiques

Les Afar occupent de longue date un espace continu reliant la vallée de l'Awash, les plaines intérieures et la côte sud de la mer Rouge. Cet ensemble, souvent désigné comme le triangle afar, repose sur des circulations pastorales, commerciales et familiales anciennes, structurées par des alliances claniques et par une géographie de couloirs reliant l'intérieur aux rivages.

La construction des frontières coloniales, puis leur reprise par les États post-coloniaux, a progressivement

altéré cette continuité sans jamais la faire disparaître totalement. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, ces lignes demeuraient en partie poreuses et n'entraînaient ni les mobilités saisonnières ni les échanges économiques locaux.



Le basculement intervient lorsque ces frontières se transforment en instruments de souveraineté rigide. À partir de ce moment, les Afar deviennent structurellement dépendants des relations diplomatiques entre les États

Afars séparés malgré eux, une fracture politique héritée de la chute du Derg

auxquels ils sont rattachés, sans disposer d'une **représentation politique équivalente** dans les espaces où ces relations se définissent. Les régimes de circulation, l'accès aux marchés ou aux zones littorales cessent de relever de régulations locales pour être subordonnés à des décisions interétatiques souvent prises sans consultation des populations concernées.

Cette situation installe une **vulnérabilité politique durable**. La continuité sociale afar traverse des frontières dont la gestion dépend de rapports de force diplomatiques changeants. Lorsque les relations entre États se tendent, ce sont les mobilités, les économies locales et les liens sociaux qui se trouvent immédiatement affectés. La séparation devient une contrainte vécue, produite par des logiques étatiques dans lesquelles les Afar apparaissent davantage comme des enjeux que comme des sujets politiques.

Combattre le Derg

Sous le Derg, les régions afar occupent une position paradoxale. Elles sont à la fois marginalisées dans la distribution du pouvoir et centrales dans les dispositifs sécuritaires et économiques de l'État. Les politiques de centralisation autoritaire, les projets agro-industriels imposés dans la vallée de l'Awash et la militarisation des axes stratégiques nourrissent **une opposition locale structurée**.

Dans ce contexte, des combattants afar, notamment issus de l'**Afar Liberation Front**, prennent part à la lutte armée contre le régime militaire. Cette mobilisation s'inscrit parfois dans des alliances de circonstance avec d'autres mouvements insurgés, dont le TPLF. Cette participation ne relève pas uniquement d'une convergence tactique.

Elle porte une attente politique forte: celle qu'un nouvel ordre, issu de la chute du Derg, reconnaîsse pleinement **les Afar comme acteurs à part entière** du processus de refondation étatique. Pour beaucoup, cela impliquait un droit de regard sur l'avenir de leurs territoires et sur leur place dans les recompositions régionales, y compris dans les zones littorales.

1991 à 1993: quand la séparation devient irréversible



La chute du Derg en 1991 ouvre une phase de recomposition politique rapide, structurée par les forces victorieuses. En Éthiopie, les nouveaux équilibres institutionnels sont définis au centre. En Érythrée, la trajectoire vers l'indépendance est déjà engagée et se conclut par le référendum de 1993, reconnu par la communauté internationale.

Sur le plan juridique, la séquence est considérée comme close. Sur le plan politique, elle laisse toutefois peu d'espace à une discussion spécifique sur la situation des Afar, notamment en Dankalia. Le choix proposé aux populations est global et binaire, centré

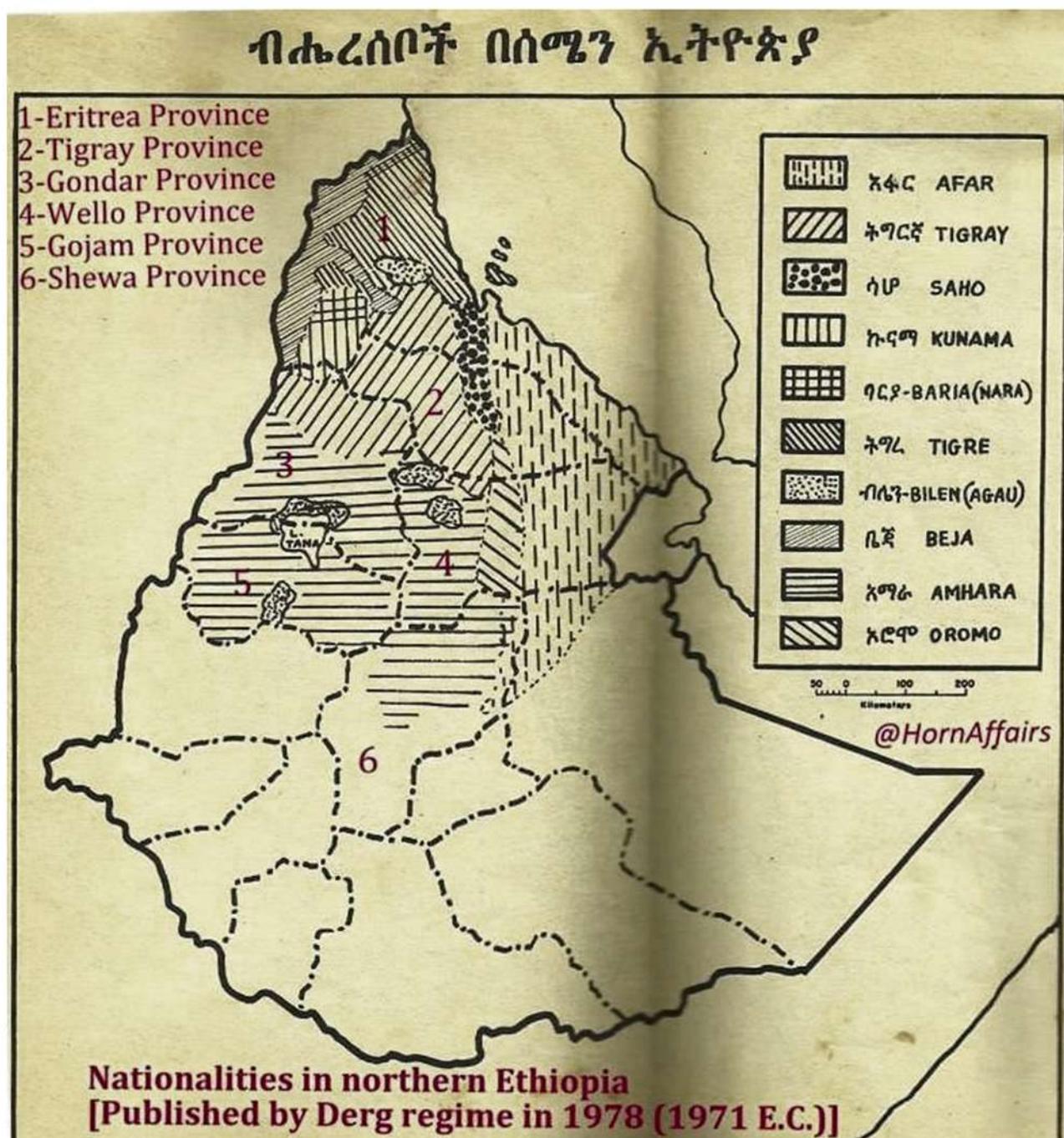
sur la souveraineté nationale, sans réflexion particulière sur les droits collectifs des peuples transfrontaliers ni sur les effets concrets de la transformation d'une ligne administrative en frontière internationale durablement militarisée.

Cette configuration correspond à ce que l'historien **Aramis Houmed Soulé** analyse, dans ses travaux sur le post-Derg, comme une recomposition étatique intégrant les espaces périphériques avant tout comme des

objets de gestion administrative, plus que comme des **sujets politiques associés** à la définition du nouvel ordre. Dans ce cadre, la participation à la lutte armée ne se traduit pas par une capacité équivalente à peser sur les décisions structurantes.

Pour les Afar, cette période marque un point de bascule. Une fragmentation ancienne, jusque-là partiellement contenue par des pratiques de circulation et de régulation locales, devient un fait politique irréversible, inscrit dans des frontières désormais fermes et sécurisées.

Afars séparés malgré eux, une fracture politique héritée de la chute du Derg



La frontière vécue comme une coupure

Après 1993, la séparation cesse d'être abstraite pour devenir une réalité quotidienne. Les circulations se réduisent, les marchés se ferment, les liens familiaux se compliquent. La guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée de 1998 à 2000 transforme la frontière en ligne de confrontation durable, frappant directement les communautés afar des deux côtés.

Dans ce conflit, les Afar ne sont pas seulement des populations exposées à la violence frontalière. Ils sont **incorporés aux appareils militaires étatiques** et mobilisés dans une logique de subordination stratégique, combattant au nom d'intérêts nationaux qui ne formulent aucune perspective propre sur leur devenir en tant que peuple transfrontalier.

Cette mobilisation sans représentation produit une forme de **dépossession politique**, en empêchant l'émergence d'un horizon collectif autonome.

La guerre agit ainsi comme une violence structurante. Elle ne se limite pas à la rupture des circulations ou à la fermeture des frontières, mais s'inscrit dans les trajectoires individuelles et collectives, en assignant les Afar à une **hétéronomie politique** durable, où l'engagement armé ne débouche sur aucune reconnaissance politique spécifique.

Penser l'avenir de la Corne avec les Afar

Cette impasse politique, produite par la combinaison de frontières rigidifiées, de conflits étatiques et d'une mobilisation sans représentation, ne relève pas du passé.

Elle continue de structurer les équilibres régionaux contemporains et conditionne toute réflexion sur l'avenir de la Corne de l'Afrique. Toute réflexion sérieuse sur l'avenir de la Corne de l'Afrique se heurte à cette réalité. Les Afar ne peuvent être envisagés comme une variable secondaire d'équilibres étatiques décidés sans eux. Leur espace constitue à la fois un carrefour stratégique et un tissu social ancien, dont la stabilité conditionne celle de l'ensemble régional.

Sans un **partenariat authentique avec les Afar**, fondé sur une représentation politique réelle, la reconnaissance de leurs droits territoriaux et l'intégration de leurs structures identitaires, aucune solution durable ne pourra s'imposer dans cet espace clé de la Corne de l'Afrique.

La séparation forcée héritée du début des années quatre-vingt-dix demeure ainsi un héritage non résolu, dont les effets continuent de structurer les tensions contemporaines. ■

Israël reconnaît le Somaliland : séisme diplomatique dans la Corne, un tournant pour les Afars ?

La reconnaissance officielle du Somaliland par l'État d'Israël a provoqué une onde de choc à travers la Corne de l'Afrique et bien au-delà. En devenant le premier État membre des Nations unies à accorder une telle reconnaissance à cette région sécessionniste de la Somalie, Tel-Aviv a rompu avec un consensus diplomatique vieux de plus de trois décennies – et ouvert une brèche aux conséquences géopolitiques potentiellement explosives.

Depuis sa proclamation d'indépendance en 1991, le Somaliland fonctionne comme un État de facto, avec ses institutions, sa monnaie et ses élections. Mais il n'avait jusqu'ici jamais obtenu de reconnaissance internationale formelle. Le geste israélien ne se limite donc pas à une validation symbolique : il s'inscrit dans une logique stratégique où le contrôle des routes maritimes de la mer Rouge et du Bab el-Mandeb, la sécurité régionale et les nouvelles alliances moyen-orientales jouent un rôle déterminant.

Djibouti en première ligne de la contestation

Dans la région, Djibouti a été l'un des premiers États à réagir. Les autorités djiboutiennes ont dénoncé une décision « dangereuse » et « déstabilisatrice », rappelant leur attachement au principe d'intégrité territoriale de la Somalie et mettant en garde contre les risques d'embrasement dans une zone déjà marquée par des tensions multiples.



Pour Djibouti – carrefour stratégique entre l'Afrique et le Moyen-Orient, et voisin direct des zones Afars – cette reconnaissance est perçue comme un facteur supplémentaire d'instabilité.

La Somalie a, de son côté, condamné avec vigueur ce qu'elle considère comme une violation flagrante de sa souveraineté. Mogadiscio voit dans cette reconnaissance un encouragement aux dynamiques sécessionnistes susceptibles de fragmenter davantage un État déjà fragile.

Djibouti en première ligne de la contestation

Au-delà de Djibouti et de la Somalie, la décision israélienne a été rejetée par une large partie de la communauté internationale. L'Union africaine, la Ligue arabe et l'Organisation de la coopération islamique ont toutes réaffirmé leur attachement au principe de l'intégrité territoriale des États africains, soulignant le risque de créer un précédent dangereux pour un continent marqué par des frontières héritées de la colonisation.

Israël reconnaît le Somaliland : séisme diplomatique dans la Corne, un tournant pour les Afars ?

Plusieurs pays du monde arabe - notamment l'Égypte, l'Arabie saoudite, le Qatar et le Koweït - ont exprimé leur opposition, invoquant à la fois le droit international et la stabilité régionale. Des réunions d'urgence ont été convoquées dans des enceintes multilatérales, où de nombreux États ont averti qu'une telle reconnaissance pourrait encourager d'autres revendications séparatistes, de la Corne de l'Afrique jusqu'au Sahel.

Les États-Unis et l'Union européenne ont, eux aussi, pris leurs distances avec la position israélienne, réaffirmant leur soutien à l'unité de la Somalie. À l'inverse, quelques acteurs marginaux, comme Taïwan, ont salué la décision, y voyant une reconnaissance de valeurs démocratiques un soutien symbolique, mais diplomatiquement isolé.

Un nouveau champ de bataille géopolitique

Derrière les communiqués officiels se profile une réalité plus inquiétante : la Corne de l'Afrique devient un nouveau terrain de projection des rivalités mondiales. La reconnaissance du Somaliland par Israël s'inscrit dans une compétition plus large pour l'influence sur les routes maritimes, les ports, les bases militaires et les alliances sécuritaires le long de la mer Rouge et du golfe d'Aden.

Dans ce contexte, certains acteurs armés régionaux ont déjà brandi des menaces contre toute présence israélienne dans la zone, faisant planer le risque d'une militarisation accrue du littoral et des arrière-pays.

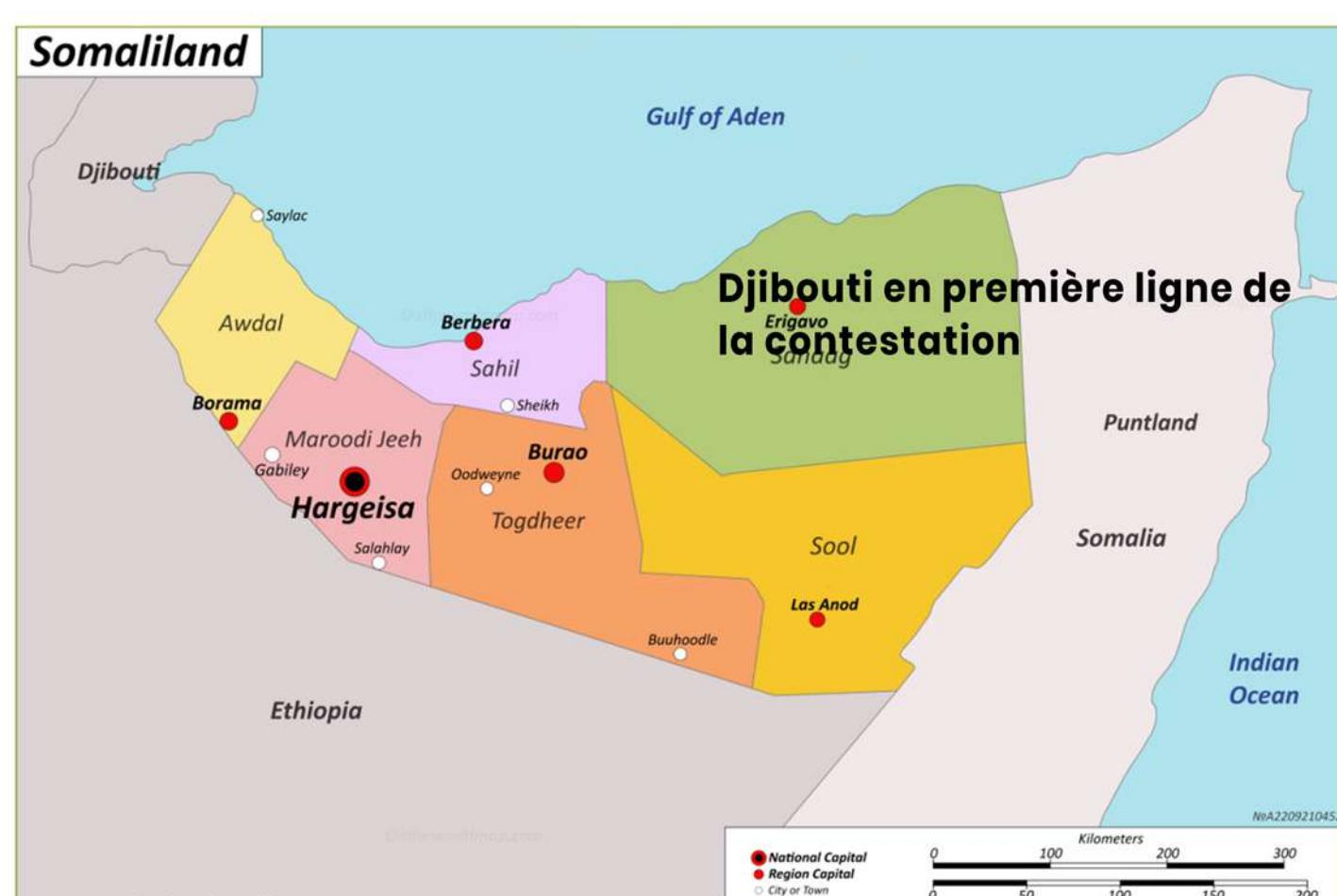
Et les Afars dans tout cela ?

Pour les Afars, peuple autochtone réparti entre l'Éthiopie, l'Érythrée et Djibouti, cette recomposition géopolitique est tout sauf abstraite. Leurs territoires se trouvent précisément au cœur de cette zone stratégique reliant la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'arrière-pays de la Corne de l'Afrique.

La reconnaissance du Somaliland crée un **précedent politique** lourd de sens : elle montre qu'une région peut accéder à une reconnaissance internationale sans l'accord de l'État central. Pour certains Afars, cela pourrait nourrir l'idée que leurs propres revendications d'autonomie, de droits territoriaux et de reconnaissance politique sont désormais plus légitimes. Mais dans le même temps, cette dynamique comporte un risque majeur : celui de durcir les frontières, militariser les espaces et exacerber les tensions intercommunautaires, notamment avec les Issas et d'autres groupes voisins.

Plus encore, si le Somaliland devenait un pôle d'alliances militaires ou économiques soutenues par des puissances extérieures, les territoires Afars pourraient se retrouver **pris en étau entre des blocs rivaux**, transformés en zones tampons, voire en champs de bataille indirects.

Pour un peuple déjà marginalisé dans trois États différents, la nouvelle donne diplomatique pourrait donc être à double tranchant : **une source d'espoir politique, mais aussi une menace sécuritaire et existentielle**. Dans une Corne de l'Afrique où les décisions se prennent trop souvent sans les peuples concernés, la reconnaissance du Somaliland rappelle une vérité brutale : lorsque les grandes puissances déplacent leurs pions, ce sont toujours les communautés locales -et parmi elles les Afars - qui en paient le prix le plus lourd. ■

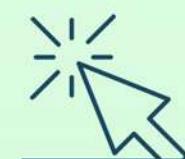


AFAR TIMES

La revue du Monde Afar



www.afartimes.com



SUIVEZ-NOUS
SUR LE WEB